



Communiqué

Date: 11.08.2021

Première extrapolation 2021: la pandémie de COVID-19 engendre à nouveau un déficit de financement élevé

Selon la première extrapolation établie pour 2021, la Confédération s'attend à un déficit de financement de 17,4 milliards de francs pour l'exercice en cours. En vertu des premières estimations, les dépenses extraordinaires visant à endiguer la pandémie de COVID-19 devraient se chiffrer à 16,4 milliards. Un déficit de 2,4 milliards est attendu au compte ordinaire.

Le 11 août 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la nouvelle extrapolation. Se fondant sur les chiffres disponibles à la fin du mois de juin, la Confédération s'attend à un déficit de financement record de 17,4 milliards pour l'exercice 2021. Ce déficit élevé est à nouveau imputable aux dépenses extraordinaires importantes, estimées actuellement à 16,4 milliards, requises pour endiguer la pandémie de COVID-19. En vertu des premières estimations, la Confédération s'attend à un déficit de financement ordinaire de 2,4 milliards, contre un montant de 2 milliards prévu au budget.

Comme l'an dernier, l'incertitude entourant l'extrapolation est particulièrement élevée, notamment du fait que l'évolution de la pandémie de COVID-19 et le montant effectif des dépenses extraordinaires requises restent difficiles à évaluer.

Tableau: compte de financement 2021 – extrapolation au 30 juin 2021

En milliards de francs	B 2021	Extrap. juin	Écart Extrap.-B
Recettes ordinaires	75,8	74,5	-1,3
Recettes fiscales	71,1	70,4	-0,7
Recettes non fiscales	4,7	4,1	-0,6
Dépenses ordinaires	77,8	76,9	-0,9
Dépenses courantes	66,1	65,3	-0,8
Dépenses d'investissement	11,8	11,6	-0,1
Solde de financement ordinaire	-2,0	-2,4	-0,4
Recettes extraordinaires	–	1,4	+1,4
Dépenses extraordinaires	4,1	16,4	+12,3
Solde de financement	-6,1	-17,4	-11,3

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.
B = budget. Extrap. = extrapolation

Diminution des recettes de l'impôt anticipé

Selon les estimations, les recettes ordinaires devraient rester inférieures de 1,3 milliard au montant prévu au budget (- 1,7 %). La diminution des recettes concerne, avant tout, l'impôt anticipé (- 1,9 milliard). Selon toute vraisemblance, les entreprises verseront, comme en 2020, moins de dividendes en 2021.

En revanche, des recettes supplémentaires de quelque 1,4 milliard sont attendues au titre de l'impôt fédéral direct (+ 5,6 %). L'évolution favorable de ces recettes au cours des premiers mois de 2021 montre que les entreprises qui contribuent le plus aux recettes de l'impôt sur le bénéfice ont moins souffert de la crise que prévu. Quant aux dépenses, elles devraient rester inférieures de 0,9 milliard aux prévisions du budget (- 1,2 %).

Dépenses COVID probablement pas entièrement sollicitées

D'un montant de 1,4 milliard, les *recettes extraordinaires* proviennent presque exclusivement du bénéfice supplémentaire distribué par la Banque nationale suisse (BNS; 1,3 milliard). Conformément à la décision du Conseil fédéral, ce bénéfice supplémentaire est comptabilisé, depuis 2021, au titre des recettes extraordinaires afin de compenser une partie de la dette liée à la crise du COVID-19.

Pour atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 en 2021, le Parlement a voté d'importantes *dépenses extraordinaires* d'un montant de 21 milliards par la voie du budget et de ses suppléments. Les montants les plus élevés concernent les mesures cantonales pour les cas de rigueur (8,2 milliards), les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (6 milliards), les allocations pour perte de gains COVID-19 pour les indépendants (3,1 milliards) ainsi que la prise en charge de coûts liés aux tests de dépistage (2,5 milliards) et au matériel médical, vaccins compris (1,2 milliard). Il apparaît actuellement que les dépenses autorisées ne seront pas totalement utilisées dans tous les domaines. Compte tenu des informations disponibles, les charges effectives devraient se monter à 16,4 milliards. Cette diminution est attendue, avant tout, dans les domaines cités précédemment. Les estimations restent toutefois entourées d'une grande incertitude.

Informations générales sur l'extrapolation

La loi sur le Parlement dispose que le Conseil fédéral doit faire établir chaque année, **au 30 juin et au 30 septembre**, un calcul approximatif du résultat prévisible de l'exercice et en informer le Parlement. L'extrapolation constituant une **estimation**, il convient de l'analyser avec circonspection. Comme l'an dernier, l'incertitude demeure particulièrement élevée et dépend de l'évolution future de la pandémie.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication
Administration fédérale des finances AFF
Tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à la fin du mois de juin 2021
- Note d'information à l'intention des Commissions des finances